

## Histoire des archives oblates de l'Est du Canada

« Vous vous contentez de me dire dans votre dernière lettre que votre mission de Saint-Jacques a été magnifique; quelques détails n'auraient pas été de trop. Au moins avez-vous le soin de faire la relation de chaque mission pour qu'elle reste dans les archives de la maison ? Cela se pratique ainsi à l'Osier et dans d'autres maisons. Je tiens beaucoup à ce que vous le fassiez au Canada. C'est ainsi que vous rédigerez peu à peu l'histoire de la Congrégation dans cette contrée. [...] Je vous prie de ne pas négliger cet avis. Veuillez bien regarder ce que je vous dis ici comme l'équivalent d'une prescription et mettez-vous à l'œuvre ma lettre reçue<sup>1</sup>. »

### Introduction

En plus de la remarque citée plus haut en exergue, on peut lire le texte suivant du Fondateur des Oblats. Il est emprunté cette fois-ci à son journal à la date du 24 novembre 1838 et insiste sur l'importance de sauvegarder les documents historiques qui pourraient servir à la rédaction de l'histoire de la Congrégation :

À propos de lettres, ce n'est pas pour rien que je les conserve précieusement. Je conjure ceux qui en trouveront en si grand nombre dans mes papiers après ma mort, de ne pas les condamner au feu légèrement. Il en est peu de celles que je conserve qui ne contiennent quelques détails intéressants pour la Congrégation. Il se rencontrera peut-être un jour dans la famille quelque homme de bonne volonté qui se persuadera que ce sera un temps bien employé que celui d'extraire de tous ces documents, et d'autres qu'il pourra se procurer, une histoire très circonstanciée et comme les annales de la Congrégation [...]. Chez nous, les traditions se perdent vite; il ne restera bientôt plus que les lettres. Qu'on les soigne donc comme je le fais en attendant que quelqu'un se mette à l'œuvre.

Moins d'un mois plus tard, à la date du 14 décembre 1838, il ajoute qu'il serait même prêt à nommer quelqu'un qui accepterait de travailler dans ce domaine et de produire des études sur les différents aspects de l'histoire de la Congrégation :

J'ai fouillé dans mes papiers, j'ai brûlé près de deux cents lettres. Je conserve celles qui peuvent servir de matériaux pour l'histoire de la Congrégation [...] Mais il faudra un homme dévoué, zélé et capable pour coordonner toutes ces choses. Qu'il soit assuré qu'il aura bien employé son temps, quand de son travail il en résultera l'histoire intéressante de la Congrégation, la relation des principales missions et des divers établissements, un aperçu de la vie édifiante, exemplaire, apostolique, des membres de la Congrégation qui ont consacré leur existence, qui l'ont même sacrifiée à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Si je trouvais cet homme de bonne volonté, je n'hésiterais pas à lui faire abandonner tout autre travail, tout ministère pour le laisser, fusse deux années entières, à cette unique occupation.

On ne perd donc pas son temps, semble-t-il, à maintenir des archives valables dans un Institut, même religieux.

---

<sup>1</sup> Lettre de M<sup>gr</sup> de Mazenod au père Honorat, 7 février 1844.

Quant au présent travail que nous entreprenons, il s'efforcera de présenter l'origine et la suite de l'histoire des archives oblates de la Congrégation des Oblats au Canada, et tentera d'éclairer les débuts de la sauvegarde des documents égarés dans un passé plutôt nébuleux.

On s'en tiendra surtout aux Archives Deschâtelets d'Ottawa et à celles de l'administration provinciale de Montréal. Mais au cours de leur histoire, ces deux dépôts d'archives, surtout les Archives Deschâtelets, se sont développées, enrichies et ont absorbé ou acquis plusieurs fonds qui n'étaient pas toujours les leurs. Ils en ont perdus également quelque-uns au cours de leur histoire. À l'origine par exemple, les Archives de l'Université d'Ottawa<sup>2</sup> appartenaient à la Province Oblate du Canada en tant que fondatrice de l'institution. Mais en 1967, le Comité d'administration de la nouvelle Université créa officiellement son propre service d'archives, bien que deux ans plus tôt, lors de la de la restructuration de l'établissement, le fonds avait été transféré aux Archives de l'Université Saint-Paul et abrité à Deschâtelets. On créait ainsi de nouvelles archives de l'Université d'Ottawa, tout en maintenant celles de l'Université Saint-Paul. Ce dépôt fut remis au propriétaire au cours du déménagement à Richelieu en 2014.

Comme faible consolation pour cette perte, concluons ce paragraphe par une citation de Michel Prévost, Archiviste en chef de l'Université d'Ottawa lors du 25<sup>e</sup> anniversaire du département qu'il dirigeait : « Depuis la création du Collège de Bytown en 1848, l'administration oblate a toujours eu le souci de conserver les archives historiques de l'établissement. »

Un autre exemple, mais contraire, les archives de Québec furent fusionnées avec celles de Montréal et les Archives Deschâtelets, lors de l'unification des provinces Saint-Joseph et de Notre-Dame-du-Rosaire dans une nouvelle entité, la Province Notre-Dame-du-Cap. Nous en reparlerons plus loin.

Finalement, en passant de province du Canada au début à province parmi plusieurs autres par la suite, les deux groupements de l'Est du Canada ont dû laisser à ces autres entités oblates la possibilité de garder et d'administrer leurs propres fonds d'archives.

## **Processus qui mena à l'état actuel des Archives oblates de l'Est du Canada**

### **A. Archives provinciales de Montréal**

Les premières traces d'un commencement de collection de documents sur les Oblats au Canada<sup>3</sup> remontent à la visite canonique du père Louis Soullier, assistant-général, de 1876. Dans son Acte de visite canonique faite dans la Province du Canada du 20 mai au 25 novembre et dactylographié par le père Jean-Louis Bergevin, il commence par affirmer l'importance de la rédaction de codex historicus (éphémérides ou chroniques) et le prix qu'il y attache « en vue de l'histoire de la Congrégation en Canada et aux États-Unis », puis il continue :

---

<sup>2</sup> Malheureusement, une partie des archives du XIX<sup>e</sup> siècle a disparu dans le feu de 1903 qui a détruit l'édifice principal de l'Université.

<sup>3</sup> Rapport du 2 février 1954 de Jacques Lazure, ex-oblat, Archiviste, sur les archives de la Province de l'Est du Canada.

Mais nous ne saurions nous contenter de ces chroniques locales, il nous faut un travail d'ensemble. Sur l'avis du R.P. Provincial et de son conseil, nous avons chargé le R.P. [Charles-Dominique] Bournigalle d'écrire l'histoire de la province du Canada. Nous l'accréditons donc auprès de vous tous en qualité d'annaliste [*sic*] de la province. Vous voudrez bien lui fournir tous les renseignements utiles. Ce travail doit être l'œuvre de tous; tous nous l'espérons y concourrons de bon cœur<sup>4</sup>.

Avant 1951, il existait à Saint-Pierre Apôtre de Montréal, dans la partie à l'épreuve du feu, un local où l'on conservait les vieux papiers de la Province de l'est du Canada. Sous le provincialat du père Gilles Marchand, le père Félix Choquette y avait créé une première et laborieuse classification générale des divers papiers qu'on y avait déposés.

Le 25 août 1947, le père Eugène Guérin, provincial, nomma le père Jean-Louis Bergevin, archiviste de la province. Celui-ci composa une dizaine de volumes dactylographiés et reliés sur l'histoire de la maison Saint-Pierre Apôtre, la prédication des Oblats dans le diocèse de Montréal, la collection des Actes de visite des Assistants généraux, le journal de voyage du père Louis Babel, etc.

Le père Jean-Charles Lapensée fut nommé adjoint du père Bergevin le 3 mars 1951 et, au décès de ce dernier, en juin de la même année, devint archiviste provincial. Un an plus tard, à l'été 1952, l'administration l'envoya suivre des cours d'été en archivistiques administratives à l'American University, Washington, D.C.

Lors de l'inauguration de la nouvelle maison provinciale (rue du Musée), les archives furent installées dans une vaste salle du troisième étage. Mais à peine inaugurées, le père Stanislas-A. Larochelle, provincial, souligna l'insécurité de ces archives, en cas de feu. On décida donc de construire une annexe où elles seraient en lieux sûrs. On inaugura ce local en 1953.

À la suite de Jean-Charles Lapensée, plusieurs Oblats œuvrèrent aux archives plus ou moins longtemps, en tant que directeurs et collaborateurs; d'autres jouèrent un rôle plus ou moins important comme bénévoles, en conciliant leur fonction archivistique avec d'autres responsabilités. Donat Levasseur mérite d'être mentionné. Il créa un cadre de classement sur papier, intitulé « Classement des Archives provinciales, 3456, ave Ontario, Montréal, 18-6-74 D. L. » (cote JB 105 .A23R 2). Le document divise les archives en 3 sections : Section I. fonds principal; Section II. fonds particuliers; Section III. documentation.

### **B. Archives Deschâtelets d'Ottawa (Scolasticat Saint-Joseph)**

Une première initiative qui, peu à peu, conduisit à la création d'un centre d'archives au Scolasticat Saint-Joseph remonte à 1911. On commença à collectionner des documents pour aider les scolastiques oblats à faire certains travaux sur l'histoire de la Congrégation au Canada. À Ottawa, on a toujours conservé cette orientation : histoire des Oblats au Canada, histoire du Fondateur, l'acquisition de documentation manuscrite et photographique sur les autres parties de la Congrégation, etc.

---

<sup>4</sup> J.-L. Bergevin, *Actes de Visites des Assistants-Généraux, 1844-1922*, p. 154.

Le 17 mars 1918, le père Jean-Marie Rodrigue Villeneuve, futur Cardinal-Archevêque de Québec, créait à l'intérieur de l'Association Saint-Jean-Baptiste un sous-comité d'histoire de la congrégation<sup>5</sup>. Ce fut les débuts des Archives Deschâtelets du Scolasticat Saint-Joseph, réalisées effectivement en l'année académique 1927-28 par le père Léo Deschâtelets, alors professeur, sous le supérieurat du père Villeneuve.

En octobre 1929, les Archives possèdent un local à elles et commencent à vivre de façon autonome. Le long travail de création de tables et d'index débuta pour rendre les sources de l'histoire oblate plus facilement utilisables.

Le père Deschâtelets en est le premier directeur et y demeurera sans interruption jusqu'en 1943, sauf pendant les deux ans de son séjour à Rome (1937-1939) qu'il employa en partie à enrichir les Archives d'un grand nombre de copies de documents, surtout des écrits de M<sup>gr</sup> de Mazenod<sup>6</sup> et les comptes rendus des chapitres généraux, des conseils généraux, ainsi que les lettres des premiers Oblats venus au Canada. On peut donc le considérer comme premier organisateur des Archives du Scolasticat Saint-Joseph, de même que son plus grand bienfaiteur.

Devenu Supérieur général de la Congrégation à Rome, le père Deschâtelets bénit le nouveau local des Archives le 19 mars 1948 et l'on profita de l'occasion pour donner à celles-ci le nom d'*Archives Deschâtelets*.

Beaucoup de directeurs se succédèrent à leur tête après la longue période du père Léo Deschâtelets (1929-1943). Parmi ceux qui y ont contribué le plus, on peut mentionner Joseph-Étienne Champagne<sup>7</sup> (on rencontre ses traces à partir de 1930). Les pères Gaston Carrière et Romuald Boucher poursuivirent l'œuvre des pionniers et accomplirent un travail de géants, notamment le père Carrière<sup>8</sup> qui fit le tour des archives oblates à Rome et à travers le Canada

---

<sup>5</sup> « En 1909, sous l'instigation du père Deus Dalpé, était fondé au Scolasticat un Comité du Parler Français pour perfectionner l'éloquence des scolastiques. Dès l'année suivante, ce Comité prenait des proportions plus amples et adoptait la méthode des cercles d'études. Cette association qu'on nomma "Association Saint-Jean-Baptiste" concentra alors principalement ses activités sur les questions sociales, sans abandonner pleinement son but primitif. Divers sous-comités se groupent sous cette association : sous-comité des questions ouvrières, de l'éducation, d'histoire du Canada, etc. Dès 1911, on commence à faire des travaux oblates à l'Association. Le premier conférencier fut le Frère Louis Bergevin, o.m.i., qui devait terminer sa carrière comme archiviste provincial. [...] En 1918, on parle de fonder un nouveau sous-comité [...] qui se charge de collectionner et de classifier les documents intéressant l'histoire oblate. C'est là à proprement parler, le commencement du travail d'archives. » Joseph Bouvet, o.m.i., *Notes historiques sur les Archives Deschâtelets*, Archives Deschâtelets, le 17 février 1955, pp. 3-4, cote JE 629 .S42R 1.

<sup>6</sup> Une collection dactylographiée de plus de 24 volumes.

<sup>7</sup> Le père Champagne n'a jamais été formellement Directeur des Archives, mais il contribua beaucoup à la collection de documents en créant et en développant la section des microfilms, car il fut chargé par l'Administration générale de photographier les archives de l'Ouest canadien. On lui doit aussi un plan détaillé de classification (cote 2 D22 100-21). Comme ce père n'a pas de mandat officiel, cela provoque certaines difficultés. Dans un rapport non daté, Émilien Lamirande (sans doute chef-archiviste) fait la remarque suivante au Supérieur du Scolasticat : « Se pose [...] le problème des relations avec le R.P. Champagne dont la collaboration est extrêmement précieuse aux Archives. Les travaux qu'il entreprend exigent la collaboration des Archivistes. Le R.P. Directeur des Archives ne semble pas réaliser toujours pleinement l'importance de la contribution du R.P. Champagne » (cote 2 D22 100-24).

<sup>8</sup> On lit au *Codex historicus* de la Maison provinciale de Montréal (octobre 1968) l'entrée suivante : « Une partie des Archives provinciales, section historique, est transportée aux Archives Deschâtelets, à Ottawa, par le père

pour savoir ce qu'elles recélaient, ce qui aboutit à un gros manuscrit dactylographié de deux tomes, reproduit en trois exemplaires, intitulé : *Inventaire des archives oblates relatif à l'histoire oblate dans l'Ouest canadien* (1986).

Jusque-là les archivistes n'avaient pas de formation spécifique en ce domaine. Ils apprirent leurs tâches sur le tas, pour ainsi dire. Récemment, après les recommandations de spécialistes consultés sur le sujet, on finit par engager une archiviste de formation et expérimentée en octobre 2015.

Le mode d'opération des Archives, tant que dura l'existence du scolasticat Saint-Joseph comme maison de formation première des Oblats, procédait de la façon suivante : sous l'orientation d'un père Directeur et la conduite immédiate d'un chef-archiviste, nommé par les scolastiques, une quinzaine de frères scolastiques donnaient 20 minutes de leur temps chaque jour, sans compter le temps supplémentaire qu'ils accordaient occasionnellement, à créer des index, à classifier les documents, etc. Ils manifestaient pour ce travail un très vif intérêt. Il est intéressant de constater que le travail se faisait de manière systématique et que, à la fin de chaque année, on rédigeait un rapport détaillé de l'œuvre accompli et on traçait un programme pour l'année à venir<sup>9</sup>. À partir de la fin de la décennie 1960, les Archives deviennent moins actives « parce que les scolastiques n'y travaillent presque plus<sup>10</sup>. »

### **C. Spécialisation officielle des deux fonds d'archives après la division de la Province de l'Est du Canada en deux Provinces : Saint-Joseph et Notre-Dame-du-Rosaire**

En 1968, le Conseil provincial de la Province Saint-Joseph (Montréal) décide que les archives Deschâtelets, qui relevaient de son ressort, administreraient les documents historiques de la Province et que les documents administratifs appartiendraient aux archives provinciales de Montréal.

En principe donc, les Archives Deschâtelets comprennent les « documents historiques » de la province Saint-Joseph<sup>11</sup>, tandis que les documents « administratifs » demeurent à la Maison provinciale de Montréal. Pour les autres provinces, leurs documents sont censés se trouver dans leurs propres archives<sup>12</sup>.

---

<sup>9</sup> On peut consulter ces rapports à la cote JE 629 .S43 S.

<sup>10</sup> D'après un rapport de réunion du 11 novembre 1967 à propos des Archives oblates de la région d'Ottawa (cote 2 D22 100-18). Il s'agit de la période où beaucoup d'entre eux quittèrent la Congrégation.

<sup>11</sup> Encore que dans les débuts, il n'y avait qu'une seule province oblate pour tout le Canada, créée en 1851.

<sup>12</sup> Dans son rapport annuel de 1951-1952 (cote JE 629 .S42R 12a, page1), Émilien Lamirande décrit ce que sont les Archives Deschâtelets : « Que sont nos Archives ? Un dépôt d'archives, c'est un endroit où l'on dépose plusieurs fonds d'archives. Et un fonds d'archives, c'est "l'ensemble des documents écrits, dessinés et imprimés, reçus ou rédigés officiellement par une administration ou un de ses fonctionnaire, autant du moins que ces documents étaient destinés à rester déposés dans cette administration ou chez ce fonctionnaire" (Muller, Feit et Fruin, *Manual for the Arrangement and Description of Archives*). Les archives administratives de la maison répondent à cette définition, mais pas les Archives Deschâtelets. Nos Archives constituent plutôt ce que nous appelons une collection de manuscrits. [...] Nous partageons cette situation avec les Archives de la Province de Québec, les Archives publique du Canada, Les Archives historiques de l'Université catholique de Washington [etc.]. Il est remarquable en particulier de voir combien les divers départements des Archives Publiques correspondent aux nôtres : Salle des manuscrits, Sections des estampes et photographies, Carthographie, Bibliothèque, Photographies documentaires, Musée. »

En pratique, toutefois, les Archives Deschâtelets ont collectionné tout ce qu'elles ont pu sur l'histoire des Oblats au Canada, tant à travers le pays qu'à Rome et dans les contrées où ont œuvré les Oblats canadiens, notamment en Asie, en Afrique et en Amérique latine. « Le but de ces archives », précise la Constitution de 1989, « a toujours été de collectionner les documents relatifs aux activités des Oblats de Marie Immaculée qui ont œuvré partout au Canada, spécialement dans le Nord-Ouest canadien. Depuis ce temps [1911], une quantité considérable de documents y a été accumulée. » Le père Boucher poursuit : « Quoiqu'administrées par la province Saint-Joseph de Montréal, les Archives Deschâtelets [...] ne sont pas l'affaire d'une province en particulier. [...] Elles n'ont rien des archives administratives : elles sont seulement des archives historiques. » « Les Archives Deschâtelets veulent être un laboratoire de l'histoire, au lieu d'être un local de dépôts ou de simples musées<sup>13</sup>. »

#### **D. Archives provinciales de Québec**

Les Archives provinciales de Québec furent créées lors de la division de la Province Canada-Est (le 7 janvier 1957) en trois entités distinctes, Saint-Joseph, Notre-Dame-du-Rosaire et le Vicariat des Missions François-Xavier<sup>14</sup>. Mais lorsque les deux provinces de Saint-Joseph et Notre-Dame-du-Rosaire furent réunies en 2004, on fusionna les archives provinciales de Québec avec celles de Montréal (de l'ancienne province Saint-Joseph. Pour préparer la restructuration des documents dans un contexte de fusion, une archiviste de métier, Nathalie Parant, présenta au Directeur des Archives Deschâtelets, le père André Dubois, un guide pour une transition adéquate respectant les règles de l'archivistique<sup>15</sup>.

La première partie du texte brosse un tableau sommaire des archives conservées à la maison provinciale, tandis que la deuxième aborde des notions plus précises sur le terme de la fusion, notamment sur le respect des fonds.

L'archiviste souligne l'importance de considérer le cycle de vie des documents conservés. Les documents actifs servent au fonctionnement quotidien de l'administration. Ils possèdent une valeur soit administrative, légale ou financière. Les documents semi-actifs ne sont utilisés qu'occasionnellement et leur valeur primaire diminue pour autant. À la fin de leur période de semi-activité, ces documents doivent être conservés de façon permanente ou détruits. Ils ont perdu leur valeur primaire. Ils se divisent en deux catégories : ceux qui possèdent une valeur

---

<sup>13</sup> Citations prises de Jean-Pierre Wallot, o.c., m.s.r.c., *Rapport sur les archives oblates d'Ottawa (Archives Deschâtelets, USP), de Montréal et de Québec* [juin 2001], p. 6. Texte manuscrit et sans référence. À ce sujet, une entrée de 1962 dans *Notes historiques des Archives Deschâtelets*, cote JE 629 .B42 22 (sans pagination) est intéressante et se lit comme suit : « Il faudrait ajouter le travail du père Duval, o.m.i., pour l'organisation des archives administratives du Scolasticat, collections qui ne font pas partie des papiers des Archives Deschâtelets. » Mais en dépit de ces textes, Roland Leclair, archiviste de 1970 à 1972 et auteur de la classification présente des Archives Deschâtelets, a affirmé de vive voix que rien n'avait été réalisé à cet effet, même après la décision du conseil provincial de 1968 qui déclarait la vocation historique des Archives Deschâtelets.

<sup>14</sup> Les archives de cette division furent unifiées en 1977 avec celles de Montréal (Province St-Joseph) lorsque le Vicariat des Missions de la Baie James fut fusionné avec Saint-Joseph : la partie ouest du Labrador revint à Notre-Dame-du-Rosaire et la partie est à la Province Saint-Peter's.

<sup>15</sup> Daté du 4 avril 2003, cote 11B 02 67 03.

secondaire (valeur de recherche ou historique) et ceux qui n'ont même pas cette qualité. On conserve les premiers, tandis que les seconds sont détruits.

Selon l'archiviste Parant, les archives de Québec ne semblaient pas avoir fait de distinction nette entre ces différents types de documents. Ce qui paraissait des documents primaires ne portaient pas de cote et étaient conservés au secrétariat de la maison provinciale. Toutefois, on peut penser que certains d'entre eux étaient, pour toute fin pratique, des documents à conservation permanente. Quant aux documents certainement inactifs, ils étaient conservés dans une voûte à l'épreuve du feu. Ils comprenaient des dossiers de pères et de frères oblats décédés, de maisons et résidences fermées, des photographies, des films, des cartes, des lettres d'obédience, de la correspondance des provinciaux, des comptes rendus du Conseil provincial, des procès-verbaux de réunions de l'Exécutif, ainsi que de tout le conseil, etc.

Selon les principes adoptés en 1968 par le Conseil de la Province Saint-Joseph, les documents primaires devaient aller aux Archives de Montréal et les documents historiques aux Archives Deschâtelets. En pratique et selon toute apparence, la plupart de ceux de Québec, primaires et secondaires, furent intégrés à ceux de Montréal. C'est l'opinion de l'un des principaux acteurs de ce transfert. On n'envoya à Ottawa que certaines boîtes de documents parce qu'on a manqué de place pour les loger à Montréal. Au reste, personne ne semble absolument certain de ce qui est arrivé.

Il semblerait cependant, que le principe de respect des fonds n'ait pas été complètement respecté lors de la réalisation de cette fusion. D'après l'archiviste Parant, ce principe prescrit que les archives d'une même provenance ne doivent pas être mélangées à celles d'autres origines. D'une part, les documents inactifs et semi-actifs non nécessaires à la réalisation des activités du nouvel organisme ne doivent pas être mélangés aux documents de ce nouvel organisme. Ils constituent des fonds d'archives fermés auxquels ne doit s'ajouter aucun document. D'autre part, seuls les documents actifs et semi-actifs nécessaires à la poursuite des activités doivent être intégrés aux documents du nouvel organisme. Un bel exemple, pour le cas qui nous touche ici, semble l'intégration des documents concernant les pères et les Frères vivants appartenant aux deux organismes.

De toute façon, et cela conclut l'histoire des Archives de Québec, ce dépôt n'existe plus comme entité séparé ou autonome. Il a été fusionné pour une part aux Archives de Montréal et pour une deuxième, plutôt minime, aux Archives Deschâtelets.

### **E. État des archives de Notre-Dame-du-Cap (depuis la fusion de Saint-Joseph et de Notre-Dame-du-Rosaire)**

Les deux fonds d'archives (de Montréal et d'Ottawa) de cette nouvelle province ont été déménagés (à partir de 2011) à la Maison oblate de Richelieu dans un local créé spécialement pour eux. En principe, chacun garde son identité. Le premier, une classification hiérarchique par séries, est un système-maison qui accorde, par ordre alphabétique, une cote unique à chacune des boîtes de documents, tandis que le deuxième utilise une classification adaptée de la Bibliothèque du Congrès des États-Unis et attribue une cote spécifique à chacun des documents. Ces systèmes de classification ne correspondent pas aux principes de l'archivistique comme tels; mais celui de la Bibliothèque du Congrès convient à la collection d'imprimés (environ 20 000 volumes et



revues, ouvrages généraux, sur ou par les Oblats, et.) qui accompagnent les archives proprement dites<sup>16</sup>.

L'archiviste Nathalie Parant fit la proposition suivante en vue de la fusion des archives des provinces Saint-Joseph « A » et Notre-Dame-du-Rosaire « B » en une seule entité (dans la province Notre-Dame-du-Cap) :

- a) Que les documents inactifs et semi-actifs *non utiles* à la réalisation du mandat de la nouvelle province forment des fonds distincts et clos « A » et « B » de cette province et qu'ils soient conservés par celle-ci. Les Archives Deschâtelets seraient qualifiées, selon cette proposition, pour recevoir et conserver ces fonds pour leur valeur historique ou de recherche et leur garder une entité indépendante et distincte.
- b) Que les documents actifs et semi-actifs *utiles* à la réalisation du mandat de Notre-Dame-du-Cap lui appartiennent. Ces documents servants à la gestion administrative, financière, mobilière, légale et judiciaire, etc., pourraient être appelée *Fonds Administration oblate* et constituer des archives institutionnelles, tandis qu'un autre fonds pourrait être défini comme « privé » et pourrait contenir les documents concernant les missions, les maisons, les pères et Frères ou autres personnes (les associés, par exemple) ou institutions en lien ou non avec les Oblats.

Qu'est-il arrivé à cette proposition ? Un grand nombre de documents des fonds *utiles* des Archives de Québec ont été fusionné avec ceux de Montréal et classifiés de la même façon. Il semble que ceci constitua l'essentiel de la fusion des deux fonds d'archives. Quant aux fonds inactifs, ils sont demeurés tels quels, selon tout apparence.

### **Améliorations à réaliser**

Les deux archiviste, Jean-Pierre Wallot et Nathalie Parant, à qui on a demandé d'évaluer l'état des dépôts d'Archives, en 2001 et 2003, ont proposé certains changements à faire. Depuis le transfert des ces archives à Richelieu, certaines de ces recommandations ont été effectuées, tandis que d'autres restent à réaliser ou à compléter; certaines n'ont plus de pertinence. On insistera sur les plus importantes et les plus urgentes à accomplir.

1. Les Archives ont héritées du passé une forte majorité de boîtes, de dossiers ou des chemises acides. L'acidité des chemises et des boîtes entraîne la dégradation des documents. On devrait entreprendre un programme de remplacement des chemises

---

<sup>16</sup> Jean-Pierre Wallot, (directeur du Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa), consulté par le directeur par interim des Archives Deschâtelets en 2001 fait la remarque suivantes: « Cet "étiquetage", approprié pour les livres d'une bibliothèque ou des collections hétéroclites de documents, convient peu à des fonds d'archives qui appellent une description hiérarchique (par fonds, puis par séries, par dossiers, etc.) et une mise en contexte. En effet, les archives émanent naturellement des activités d'une personne (physique ou morale) dans le cours normal de ses activités. Les documents prennent toute leur signification dans leurs liens avec l'ensemble du fonds et dans le contexte de leur création (qui, quand, comment, pourquoi, etc.). Toutefois, à Deschâtelets, on a heureusement évité de morceler les fonds eux-mêmes en fonction de sujets ou d'entêtes » (p. 11).

d'abord, puis des boîtes acides par des produits non acides, en ayant recours à l'aide financière d'organismes comme le RAQ au Québec ou le BAC canadien.

2. La conservation de vieux films dans le dépôt lui-même représente un grave danger de feu s'il s'y trouve des pellicules en nitrate. De plus, celles-ci se détériorent avec le temps et risquent de ne plus être utilisables à moins d'en transférer le contenu sur disques optiques. S'il y en a, il serait urgent d'en faire l'inventaire et de les transposer en média informatiques s'il sont encore utilisables.

3. Qu'une collaboration étroite sur le plan du classement, des méthodes et des communications s'établisse entre les dépôts principaux, notamment, les Archives Deschâtelets et les Archives de Montréal. Qu'avec le temps, les deux dépôts développent un catalogue collectif qui permette d'identifier les fonds et documents complémentaires répartis entre les deux services.

4. Que les deux dépôts développent une politique cohérente de disposition des documents qui n'ont plus de valeur permanente au moyen d'un calendrier qui tienne compte des « trois âges » des documents : actifs, semi-actifs, inactifs, ce qui s'applique moins aux Archives Deschâtelets, car ses fonds comprennent essentiellement des documents historiques, donc inactifs.

5. Que les deux services adoptent les « Règles de description des archives » élaborées par le conseil canadien ou le Québec pour les fonds ou séries et y greffent leurs propres instruments de recherche, notamment les index ou semblables moyens. Une telle réforme, essentielle pour pouvoir s'insérer dans les réseaux nationaux ou internationaux de recherche, exige la présence d'une personne compétente en archivistique qui connaît ces règles.

6. Que le service des archives préserve, hors de la maison, une copie mise régulièrement à jour de sa banque de données entrée sur informatique, concernant la description des archives.

## **Conclusion**

Au terme de cette étude, il apparaît clairement que les Oblats, compte tenu de leur rôle essentiel dans l'histoire du Canada (non pas seulement sur le plan religieux), doivent réfléchir sérieusement sur leurs archives et en examiner la manière la plus adéquate de les moderniser et de les conserver. Selon Jean-Pierre Wallot, elles recèlent des trésors mémoriels nombreux, mais trop peu connus et, parfois, difficiles d'accès. Cette modernisation ne peut se faire en isolement d'avec les autres services d'archives religieuses du pays, car depuis un certain temps, la technologie impose des bouleversements, parfois radicaux, dans la façon d'aborder le traitement, la description, la préservation et la communication des archives. Plusieurs des recommandations proposées ne nécessitent pas d'investissements nouveaux, mais le seul bénévolat comporte des limites. Le monde archivistique devient de plus en plus professionnel. Il exige un minimum de personnel qualifié pour pouvoir procéder avec intelligence, méthode et efficacité.